

Département du Pas de Calais

Canton de Desvres

MAIRIE DE LONGFOSSE

62 240



COMMUNE DE LONGFOSSE- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 23 JUIN 2016 à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 13 juin 2016 dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Nathalie Blanchet, Olivier Pérart, Jean-Marc Dufour, Sébastien Lacroix, Sylvie Chochoy absente excusée donnant pouvoir à Mme Anita Thomas.

Sabrina Fertin est élue secrétaire

- 1) **Précédente réunion adoptée.** Rappel des taux d'imposition communal : Taxe d'Habitation : soit 17.15% Foncier bâti : 26.67 % Foncier non-bâti : 42.06 %.

Monsieur le Maire évoque les inondations du 8 juin et du 23 juin 2016. Des écoulements d'eau dans les habitations et sur la voirie, l'enrobé, route de Wierre a été détérioré.

L'état de catastrophe naturel du 8 juin 2016 a été reconnu pour notre commune.

- 2) **Mise en place d'une élue aux commissions :** Madame Sylvie Chochoy, installée lors de la dernière réunion du conseil fera partie des commissions : affaires scolaires, les fêtes.
- 3) Accord du conseil municipal pour la délibération pour la **convention avec la Ville de Desvres**, pour le contrôle des réseaux d'assainissement collectif de la commune de Longfossé.
Le but est de contrôler de canalisations d'eaux usées (pour constater des anomalies dans les ouvrages, étanchéité, affaissement des canalisations, ou arrivée d'eaux pluviales).
Ces vérifications seront exécutées par une entreprise spécialisée, la société Ixane. Le coût est estimé à 63 675 € HT pour Longfossé et Desvres, au prorata du nombre d'abonnés des communes.
La DDTM représenté par Mr Gagneux indique que le système d'assainissement de Desvres était non conforme au niveau national pour l'année 2015 et que le système pourrait être déclaré non conforme au niveau européen si les dysfonctionnements hydrauliques perdurent.
- 4) **Le conseil valide les rapports d'eau potable et d'assainissement.** (Documents joints aux conseillers).
Un débat s'est instauré sur la gestion des fuites d'eau sur le réseau de distribution.

- 5) **Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour encaisser les petites sommes (cantine, salle des fêtes, tables et bancs...).** Mme Soret est proposé comme titulaire et Mme Branquart suppléante au 1er juillet 2016 et l'indemnité à la titulaire (110 € par an) et à la suppléante en cas d'absence du titulaire selon la réglementation. Accord du conseil municipal.
- 6) **Délibération pour encaisser** le chèque de la classe de neige de 8282 € 50. Accord du conseil municipal.
- 7) **Compte rendu de la commission des travaux par M Laurent Pinat,**
- L'entretien des murs de l'école sera fait cet été.
 - Continuation de la fabrication des barrières du cimetière.
 - Rétrocession de la voirie de la lisière après travaux.
- Pour le dossier accessibilité des bâtiments communaux** présenté par Mr Crouin, accord du conseil municipal pour demander des subventions, une rampe handicapée sera fabriquée pour l'école, coût d'environ 2 200 €.
- Pour le stade, les travaux seront dans un deuxième temps, une demande de subventions sera sollicitée, le coût étant de 5 900 € pour aménager jusqu'aux toilettes du vestiaire et pour l'issue de secours. Accord du conseil municipal pour demander les subventions.
- 8) **Demande de subvention auprès de la FDE (fédération départementale de l'énergie)** pour l'extension de l'éclairage public en priorité pour la rue du Mauroy. Demande de subvention des amendes de police pour la rue des Broussailles.
- 9) **Compte rendu des écoles,** par Mme Thomas.
Effectif de la rentrée 2016-2017 : 143 élèves, avec la fermeture d'une classe.
- 10) **Compte rendu de la commission des fêtes :** pour les placements de la brocante, les tickets de manège, des repas, de la buvette et de l'organisation.
- 11) **Evolution des Statuts de la CCDS.** Demande de transfert du pouvoir de police « spéciale » à la CCDS, pour les aires de stationnement des gens du voyage. Après réflexion les arrêtés de **refus** de transfert du pouvoir de la police administrative à la CCDS seront pris par le Maire (de la politique du logement et du cadre de vie et de la police administrative spéciale).
- 12) **Prise en charge du perfectionnement** de Bafa de Mme Level dans le cadre du contrat avenir : accord du conseil municipal.
- 13) **Informations diverses.**
- Sur la **mutualisation** des moyens avec la CCDS : produits d'entretien, les maintenances, entretien divers, les contrats...
 - Une question a été posée concernant la **qualité du réseau Internet** de la rue des Broussailles (coupures) et sur notre commune en général. Un courrier sera envoyé au Président de la CCDS.
 - Suite au départ de l'agent d'accueil au 1er juillet, dans le bordelais, dans une ville de 6000 habitants, une étude sur la restructuration est en cours. Un élu soumet la possibilité de créer un emploi avenir.
 - Concernant **l'élaboration du PLUi**, une demande est formulée pour une réserve pour bâtiments publics.
- Le Maire, JC Pruvost.